

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 5 juillet 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 5 juillet 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Yves Guérette

Monsieur Jean-Sébastien Savaria est absent et excusé de son absence

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30

Résolution numéro 104-07-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 Ministre des transports – Programme d'aide à la voirie locale
- 5.2 Ministère de la sécurité publique – État de préparation – Félicitations
- 5.3 Réseau Internet Maskoutain – Développement de la fibre, Accès Internet haute-vitesse
- 5.4 Ministre des transports – Programme d'accès aérien aux régions
- 5.5 MRC des Maskoutains – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 5.6 Moisson Rive-Sud – Invitation au tournoi de golf
- 5.7 Fondation Honoré-Mercier – Invitation au Rally gourmand Desjardins

6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Offres de services des ministères et organismes - Dépôt

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale 2021- Transfert d'informations au Ministère
- 8.3 Abattage d'un arbre – Attribution du contrat

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

10.2 Règlement numéro 02-2022 abrogeant le règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable - Adoption

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Madame Johanne Picard appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 105-07-2022

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Ministre des transports – Programme d'aide à la voirie locale

5.2 Ministère de la sécurité publique – État de préparation – Félicitations

5.3 Réseau Internet Maskoutain – Développement de la fibre, Accès Internet haute-vitesse

5.4 Ministre des transports – Programme d'accès aérien aux régions

5.5 MRC des Maskoutains – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

5.6 Moisson Rive-Sud – Invitation au tournoi de golf

5.7 Fondation Honoré-Mercier – Invitation au Rally gourmand Desjardins

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 106-07-2022

Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 juin au 29 juin 2022 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	0 \$
Employés	14 319.90 \$
Autres, frais déplacement	0 \$

Dépense :

Administration	15 072.76 \$
Sécurité publique	126 051.86 \$
Transport (voirie)	40 707.18 \$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	32 617.83 \$
Eaux usées	7 919.09 \$

Santé et bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	1 478.78 \$
Loisir et culture	804.53 \$
Total :	238 971.93 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Offres de services des ministères et organismes – Dépôt

La directrice générale dépose auprès des membres du conseil les offres de services des ministères et organismes reçus du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

Résolution 107-07-2022

8.2 Programme d'aide à la voirie locale 2021- Transfert d'informations au Ministère

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 15 952.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visaient l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les fonds reçus ont servis en opérations de rechargement de pierres, nivelage et scarifiage sur les chemins St-Barnabé, St-André et du Cimetière;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, et résolu :

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, effectué pour l'année 2021 et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 108-07-2022

8.3 Abattage d'un arbre – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'abattage d'un arbre, rendu dangereux pour les lignes électriques sur la rue du Cimetière;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Monsieur Yves Couture, émondeur;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Monsieur Yves Couture, émondeur, au montant de 2 850 \$, ramassage du bois et nettoyage des lieux inclus afin de faire abattre l'arbre, peuplier de Caroline, sur la rue du Cimetière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin, donne verbalement le rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution 109-07-2022

10.2 Règlement numéro 02-2022 abrogeant le règlement 03-2020 sur l'utilisation et l'économie d'eau potable - Adoption

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de revoir la réglementation sur l'utilisation et l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin par Monsieur Gabriel Lapointe, conformément à la Loi et que le projet de règlement a été déposé aux élus;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit projet de règlement et souhaitent édicter un règlement visant à régir l'utilisation et l'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

QUE SOIT ADOPTÉ le règlement numéro 02-2022, tel que déposé auprès des membres du conseil lors de la présente séance;

QUE CE RÈGLEMENT entre en vigueur conformément à la Loi;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 110-07-2022

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h00.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau, Directrice générale et greffière-trésorière